



Commune de GUINGLANGE (57)

Création d'un nouveau cimetière communal

Rapport géologique

Mai 1972

1 - PROBLEME POSE -

Par délibération du Conseil Municipal, la commune de Guinglange, a décidé la création d'un nouveau cimetière. A ce sujet, Monsieur le Maire de Guinglange a demandé au Service de la Carte Géologique d'Alsace et de Lorraine, d'effectuer l'enquête prescrite par la législation en vigueur (circulaire ministérielle du 30 juin 1923).

La visite de l'emplacement a eu lieu le 17 mai 1972, en compagnie de Monsieur l'Adjoint au Maire.

2 - EMLACEMENT PROPOSE - (cf. plan de situation en annexe)

L'emplacement proposé par la commune se trouve au lieu-dit "Stefflenborn" (parcelle 22 - section 8).

Le terrain d'une superficie de 15 ares est situé à l'Ouest du village, à 80 m environ des dernières maisons.

3 - CADRE GEOLOGIQUE -

La commune de Guinglange est implantée sur les assises marno-calcaires du Muschelkalk supérieur (Couches à Cératites et calcaire à Entroques) entaillées localement par la Nied allemande. Au Sud-Ouest, elles sont dominées par les formations de la Lettenkohle (Dolomie et Marnes).

L'emplacement du nouveau cimetière se situe sur les Couches à Cératites.

Une fosse creusée au centre du terrain choisi a donné la coupe suivante :

0	- 0,40 m	Terre végétale brune
0,40	- 0,70 m	Marne gris-clair à jaunâtre, enrobant de petites plaquettes et rognons de calcaire gris, altéré, très fossilifère

0,70 - 2,05 Alternances de bancs marneux de couleur jaunâtre, et de dalles et plaquettes calcaires, grises, gris-jaune ou bleuâtres, lumachelliques, parfois lithographiques avec de nombreuses veinules de calcite.

Nous avons constaté, au fond de la fosse, la présence d'un peu d'eau (2 à 3 cm d'épaisseur) due aux fortes pluies tombées en cette période dans la région.

4 - CARACTERISTIQUES HYDROGEOLOGIQUES -

Les formations marno-calcaires du Muschelkalk sont le siège d'une nappe aquifère. Quelques fontaines témoignent encore de leur existence. Leur intérêt est toutefois minime compte-tenu de leurs médiocres caractéristiques (débits irréguliers, eau souvent minéralisée...) Localement, ces niveaux ne sont pratiquement plus exploités pour l'A.E.P. des collectivités.

5 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

La localité de Guinglange possède un réseau d'adduction d'eau potable. Elle est raccordée au Syndicat de Basse-Vigneulles qui exploite un forage captant l'eau du Trias inférieur situé sur la commune de Basse-Vigneulles.

6 - INCIDENCE DU PROJET SUR LA QUALITE DES EAUX -

Un cimetière est surtout un foyer de pollution bactériologique, dû à la décomposition des corps. Cette pollution est très vite éliminée par auto-épuration. La rapidité de cette épuration est fonction de la nature du terrain et de la proximité des nappes aquifères présentes.

Dans le cas considéré, l'alimentation de la commune se faisant par conduite étanche, aucun risque de pollution n'est à craindre.

7 - PRESCRIPTIONS -

Une zone non aedificandi de 30 m sera respectée autour du cimetière.

Compte-tenu des caractéristiques géologiques du terrain, la durée de rotation des corps est fixée à 15 ans.

8 - CONCLUSIONS -

Les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du secteur de Guinglange viennent d'être présentées. Sous réserve de l'application des prescriptions énoncées, un AVIS FAVORABLE est donné à la commune de Guinglange pour la création d'un cimetière à l'endroit choisi.

ps. Le Directeur du Service Géologique
d'Alsace et de Lorraine

bsk

L. SIMLER